



Programme de formation « TVA Droits et Devoirs »

Public Visé : le public concerné est constitué d'agriculteurs qui ont le besoin d'augmenter leurs connaissances TVA.

Niveau de connaissances préalable requis : pas de prérequis nécessaires

Matériel nécessaire : ordinateur, clé usb, stylo, brouillons + votre cahier de caisse ou support utilisé si vous en avez un

Objectifs pédagogiques : A la fin de la journée, les stagiaires auront compris et pourront mettre en application leurs droits et devoirs TVA

Moyens pédagogiques :

- Méthode de travail participative.
- Temps d'échange avec des outils facilitant l'expression
- Exercices collectifs animés

Évaluations : Des exercices pratiques et des tours de tables permettront d'évaluer vos acquis sur cette journée

Encadrement : Carine BAUSMAYER ou Emeline GUILLAUME, animatrice-formatrice à l'AFOG

Déroulé : Matin (9h-12h30) - Durée : 3,5 h

- La TVA c'est quoi ? Mécanisme et règles d'assujettissement
- Les différents régime de TVA : ai-je fait le bon choix ?
- Les différents taux de TVA : zoom sur la TVA en agriculture
- Qu'est-il possible de déduire ?

Après-midi (13h30-17h) - Durée : 3,5 h

- Mes obligations administratives
- TVA et immobilisations
- Zoom sur les cahier de caisse et cahier de dépenses
- La télédéclaration (TVA+taxe ADAR)

Emeline Guillaume : référente handicap - 06 37 76 00 68 afogbearn@gmail.com

Carine Bausmayer : 06 56 69 57 63 afogbearn.carine@gmail.com